



Date : 11.07.2017

Nombre de pages : 9

Fichier : CR/CM/2017/06/07

Rédigé par : Véronique GERGAUD / Bertrand MERRET

Validé par : Bertrand MERRET

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur LEONARDI Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 33	L'an deux mille dix-sept, le six juillet
Présents : 27	le Conseil municipal réuni, après convocation légale,
Votants (dont 4 pouvoirs) : 31	Date de convocation : le 29 juin 2017

Etaient présents (voix délibératives) :

Monsieur MÉHAIGNERIE Pierre, Madame CHARLOT Anne, Madame DUCHESNE Marie-Cécile, Monsieur MAISONNEUVE Bruno, Madame MATHIEU Danielle, Monsieur LAPAUSE Paul, Madame BOUQUAY Marie-Annick, Monsieur MOREL Anthony, Monsieur VEILLÉ Jean-Luc, Madame CHEHABEDDINE Carole-Anne, Monsieur HEULOT Fabrice, Madame PRACHT Michèle, Madame LBOUC Jeanine, Monsieur PASQUER Xavier, Madame MOUCHOTTE Constance, Monsieur SOUVESTRE Pascal, Madame DE MONNERON Jeannette, Madame MARTIN Nathalie, Monsieur TRAVERS Paul, Monsieur BOUVIER Pascal, Madame DELANOE Catherine, Monsieur PAILLARD Gontran, Monsieur LEONARDI Pierre, Monsieur UTARD Hervé, Monsieur MORIN Pierrick, Monsieur COIGNARD Jacques, Madame GOZE Pascale.

Ont donné pouvoir :

Monsieur LEBRY Jean-Pierre représenté par Madame PRACHT, Monsieur BESNARD Jean-Yves représenté par Madame MATHIEU, Mme GUERMONT Viviane représentée par Madame CHARLOT, Madame TROPÉE représentée par Madame MOUCHOTTE.

Etaient absents à la séance :

Madame CLOAREC Christine - Monsieur LE MIGNANT Lionel.

Etaient absents aux questions N° 1 à 2:

Madame DUCHESNE Marie-Cécile, Mme CHEHABEDDINE Carole-Anne, M. HEULOT Fabrice.

Diffusion : Le Conseil Municipal.

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
5.8	N° 61 - Décision d'ester en justice – Requête en référé constat dans le cadre d'une procédure de péril imminent relative à l'immeuble sis 5 rue d'En bas, propriété de la SCI HEROSI	Défense des intérêts de la commune en déposant une requête en référé constat devant le Président du Tribunal Administratif de Rennes. Il n'est pas missionné de cabinet d'avocat à ce stade de la procédure.
7.10	N° 62 – Divers – Fixation d'un tarif / camping	Fixation d'un tarif unique dans le cadre d'un hébergement temporaire pour le championnat de France de kayak du 10 au 16 juillet 2017 : 5€ par nuit et par personne.

1.1	N° 63 - Marchés publics – Restauration de la courtine est du château – maîtrise d’œuvre – Avenant 4 pour solde	Avenant n°4 au marché n°153/10 prenant en compte la part des missions VISA et DET non effectuées : moins-value de 624.83€ HT. Le montant du marché est défini pour solde à la somme de 7 706.19€ HT.
1.1	N° 64 - Marchés publics – Travaux de câblage – courants forts, courants faibles – des écoles de Vitré	Attribution d’un marché à l’Entreprise SYLVESTRE ENERGIES d’Etelles (35) pour un montant de 168 765.50€.
1.1	N° 64 - Marchés publics – Travaux de câblage – courants forts, courants faibles – des écoles de Vitré	Attribution d’un marché à l’Entreprise CARPIER AUTOMOBILE CITROEN de Vitré (35) pour un montant (frais inclus) de 27 270.76€.
1.1	N° 65 - Marchés publics – Fourniture de véhicule léger et utilitaires pour les services de la Ville- Lot 1 véhicule de type SUV ou monospace pour la Police municipale	Attribution d’un marché à SAS NOYAL POIDS LOURDS, de Noyal sur Vilaine (35) pour un montant (frais inclus) de 34 811.00€ TTC – Montant de la reprise si mise en œuvre : 2 900.00€. La signature du marché interviendra à l’issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	N° 67 - Marchés publics – Réalisation d’un bâtiment d’archives dans un ancien bâtiment industriel – Lot 1 : démolition, gros œuvre, terrassements, VRD	Attribution d’un marché à l’Entreprise PLANCHAIS de Vitré (35) pour un montant de 153 391,34€ HT. La signature du marché interviendra à l’issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	N° 68 - Marchés publics – Réalisation d’un bâtiment d’archives dans un ancien bâtiment industriel – Lot 2 : charpente métal et bois, bardage métallique	Attribution d’un marché à l’Entreprise TOURNEUX de Vitré (35) pour un montant de 243 889.40€ HT. La signature du marché interviendra à l’issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	N° 69 - Marchés publics – Réalisation d’un bâtiment d’archives dans un ancien bâtiment industriel – Lot 3 : menuiseries extérieures aluminium et acier	Attribution d’un marché à l’Entreprise MPO FENETRES, d’Alençon (61) pour un montant de 32 660.55€ HT. La signature du marché interviendra à l’issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	N° 70 - Marchés publics – Réalisation d’un bâtiment d’archives dans un ancien bâtiment industriel – Lot 4 : métallerie et serrurerie	Attribution d’un marché à l’Entreprise ACM de Liffré (35) pour un montant de 63 510.00€ HT. La signature du marché interviendra à l’issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	N° 71 - Marchés publics – Réalisation d’un bâtiment d’archives dans un ancien bâtiment industriel – Lot 5 : menuiseries intérieures bois	Attribution d’un marché à l’Entreprise BONDIS de Vitré (35) pour un montant de 102 661.40€ HT. La signature du marché interviendra à l’issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	N° 72 - Marchés publics – Réalisation d’un bâtiment d’archives dans un ancien bâtiment industriel – Lot 6 : cloisons sèches, plafonds suspendus	Attribution d’un marché à l’Entreprise COCONNIER de Vitré (35) pour un montant de 72 818.34€ HT. La signature du marché interviendra à l’issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	N° 73 - Marchés publics – Réalisation d’un bâtiment d’archives dans un ancien bâtiment	Attribution d’un marché à l’Entreprise BARBOT-PLANCHAIS de Balazé (35) pour un montant de

	industriel – Lot 7 : revêtements de sol durs et souples, revêtements muraux	29 550.05€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	N° 74 - Marchés publics – Réalisation d'un bâtiment d'archives dans un ancien bâtiment industriel – Lot 8 : peinture	Attribution d'un marché à l'Entreprise THEARD de Vitré (35) pour un montant de 43 987.66€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	N° 75 - Marchés publics – Réalisation d'un bâtiment d'archives dans un ancien bâtiment industriel – Lot 9 : mobilier archives	Attribution d'un marché à l'Entreprise BRUYNZEEL de Strasbourg (67) pour un montant de 114 750.95€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	N° 76 - Marchés publics – Réalisation d'un bâtiment d'archives dans un ancien bâtiment industriel – Lot 10 : plomberie, chauffage, ventilation	Attribution d'un marché à l'Entreprise SOCLIM de VERN SUR SEICHE (35) pour un montant de 153 306.21€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	N° 77 - Marchés publics – Réalisation d'un bâtiment d'archives dans un ancien bâtiment industriel – Lot 11 : électricité, courants forts, faibles, SSI	Attribution d'un marché à l'Entreprise PERRINEL d'Argentré du Plessis (35) pour un montant de 79 449.77€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 juin 2017

N° 1 - 5.2 - Fonctionnement des assemblées - Désignation du secrétaire de séance	M. LEONARDI est désigné secrétaire de séance.
N° 2 - 5.2 - Fonctionnement des assemblées - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2017	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du compte rendu du Conseil municipal du 15 juin 2017.
N° 3 - 5.3 - Désignation de représentants - Désignation de deux délégués au Comité syndical du SYMEVAL	Question reportée.
N° 4 - 7.10 - Divers - Décentralisation du stationnement payant et fixation du montant du Forfait de Post-Stationnement	Approbation à la majorité des présents et représentés à l'exception de M. MORIN qui a voté contre et de M. UTARD et Mme GOZE qui se sont abstenus : D'opter pour la gestion du stationnement payant sur voirie, De se prononcer sur la nouvelle proposition de tarification du stationnement au 1 ^{er} .01.2018, De fixer le montant du forfait post stationnement à 20.00€. D'autoriser la perception des redevances au moyen d'horodateurs et d'applications mobiles et l'évolution technique du parc des horodateurs permettant la mise en œuvre du FPS, des matériels de contrôle de la Police

	<p>municipale, ainsi que l'acquisition de logiciels et applications nécessaires pour un montant global estimé à 180 000€.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE souligne la nécessité de faire preuve de pédagogie, car les horodateurs vont prochainement évoluer.</i></p> <p><i>B. MAISONNEUVE confirme ce besoin mais précise cependant que le système de FPS ne sera pleinement opérationnel qu'au 1^{er} janvier 2018. Trois horodateurs avec clavier viennent cependant d'être installés afin de familiariser progressivement les automobilistes.</i></p> <p><i>P. BOUVIER affirme que le fait de payer son stationnement permet de fluidifier le centre-ville et de se le réapproprier.</i></p> <p><i>P. MORIN soutient que la suroffre de stationnement justifie la suppression du stationnement payant et remarque qu'au final, ce système va coûter plus cher aux vitréens puisque même en s'acquittant 2€, il aura encore 18 € de FPS au lieu des 17€ de l'amende de police.</i></p> <p><i>B. MAISONNEUVE invite à ne pas se mettre forcément dans la peau du fraudeur. Pour celui qui s'acquitte du stationnement, il n'y a pas de changement. Concernant l'excès de places de stationnement, il confirme que le cabinet d'études retenu pour le cœur de ville, cible à 600 le nombre de places payantes nécessaires. Remettre des zones bleues consiste à maintenir un besoin de contrôle sans assurer les recettes derrière.</i></p> <p><i>J. COIGNARD souligne l'insuffisance de contrôle actuel. Le nombre d'ASVP devra donc être revu en conséquence.</i></p> <p><i>A. CHARLOT fait part des réflexions en cours sur le cœur de ville, notamment sur son attractivité mais encore faut-il que les citoyens apprennent à se libérer de la voiture.</i></p>
<p>N° 5 - 7.1 - Décisions budgétaires - Budget principal Décision modificative n°4</p>	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification n°4 apportée au Budget principal.</p> <p><i>H. UTARD demande si les 41 696€ de frais d'actes et de contentieux correspondent aux contentieux avec certains personnels examinés plus tard et, le cas échéant, si d'autres agents peuvent être concernés par cette décision.</i></p> <p><i>P. LAPAUSE confirme qu'il s'agit effectivement de ce contentieux et qu'il n'y a pas d'autres frais annexes.</i></p> <p><i>A. CHARLOT ne pense pas que d'autres agents tenteront un recours.</i></p> <p><i>P. MORIN trouverait moral que la situation des personnels ayant renoncé à ce recours soit réétudiée au regard de ces décisions de justice.</i></p> <p><i>D. MATHIEU confirme à M. UTARD que les tableaux blancs informatiques acquis en cours d'année seront</i></p>

	<p><i>installés dans les écoles au cours de l'été.</i></p> <p><i>H. UTARD</i> remarque la libération de 11 000 € de frais d'études prévus pour l'opération Décathlon et pose la question de l'arrivée de cette enseigné à Vitré.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> répond qu'après de nombreuses hésitations, Décathlon souhaite s'installer à Vitré, mais uniquement sur un site proche de Beauvais. Cette implantation devra être étudiée dans le cadre du futur PLU ou d'une révision partielle.</p>
N° 6 - 7.1 - Décisions budgétaires - Budget assainissement décision modificative n°2	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification n°2 apportée au Budget Assainissement.
N° 7 - 7.1 - Décisions budgétaires - Budget Eau décision modificative n°2	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification n°2 apportée au Budget Eau.
N° 8 - 7.1 - Divers - Admission en non-valeur de produits communaux - Location d'un hall du Parc des Expositions de Vitré	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'admission en non-valeur de produits communaux d'une valeur de 1 851.34€.
N° 9 - 7.10 - Divers - Reprise sur provisions	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la reprise d'une provision pour risques d'un montant de 30 000€ et son imputation au compte 7815.
N° 10 - 7.10 - Divers - Admission en non-valeur de produits communaux - Restauration scolaire - Rectification du montant admis en non-valeur par délibération n° 118 du 18/05/2017	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'admission en non-valeur de la somme de 1 015.56€.
N° 11 - 7.10 - Divers - Admission en non-valeur de produits communaux - Restauration scolaire et garderie	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'admission en non-valeur de la somme de 23.60€.
N° 12 - 7.10 - Finances - Divers - Remboursement de frais à un agent communal	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du remboursement de frais s'élevant à la somme de 54.60€.
N° 13 - 7.5 - Finances - Allocation de vétérance aux anciens sapeurs-pompiers et veuves de sapeurs-pompiers	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement au titre de l'année 2017, de l'allocation de vétérance communale aux anciens pompiers et à leurs veuves, s'élevant à :</p> <p>-anciens sapeurs-pompiers : 1 189.43€,</p> <p>- veuves de sapeurs-pompiers : 1 737.47€.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> informe qu'à l'unanimité, les maires de de Vitré Communauté ont voulu rendre hommage aux pompiers volontaires, compte tenu de la qualité des services, de la rapidité et en réaction à des volontés syndicales d'installer des pompiers professionnels dans les villes qui n'en n'ont pas, dont Vitré.</p>
N° 14 - 7.5 - Subventions - FNACA	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement à l'Association FNACA d'une subvention complémentaire de 100€.</p> <p><i>H. UTARD</i> demande quelle justification a été portée par l'association. Un simple besoin d'équité vis-à-vis des autres associations ne lui semble pas suffisant pour revenir sur la position initiale.</p> <p><i>P. LAPAUSE</i> informe qu'il y avait un problème dans le</p>

	<i>dossier de demande de subvention présenté.</i>
N° 15 - 3.2 - Aliénations - Château Marie - Projet de vente Ville de Vitré/Vitré Communauté	<p>Approbation à la majorité des présents et représentés à l'exception de Mme MOUCHOTTE (2 voix) et de M. MORIN qui se sont abstenus - du projet de vente de l'ensemble immobilier Château-Marie à Vitré Communauté après réalisation des travaux dans la limite de 2 623 000,00€ HT conformément au plan de financement et sous condition de réalisation des travaux, déduction faite des éventuelles subventions.</p> <p>Les travaux seront pris en charge par la Ville de Vitré après accord préalable de Vitré Communauté sur le détail définitif des opérations à mener, avant lancement des travaux de réhabilitation et d'aménagement.</p>
N° 16 - 3.3 - Domaine et locations - Convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier du château Marie à Vitré Communauté	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier Château Marie.
N° 17 - 3.1 - Acquisitions - Pôle d'échange multimodal (PEM) Projet d'acquisition de locaux de bureau au rez-de-chaussée du "B3000"	<p>Approbation à la majorité des présents et représentés à l'exception de Mmes Goze et Delanoë, MM. Morin, Coignard et Utard qui se sont abstenus pour l'acquisition par la Ville du rez-de-chaussée de l'immeuble B3000 auprès d'Eiffage Immobilier. Il est précisé que dans l'hypothèse où la Caisse des Dépôts et Consignations et ses partenaires se porteraient acquéreurs de l'intégralité de l'immeuble, la Ville accepterait cette substitution pour l'acquisition du rez-de-chaussée dont elle pourrait alors devenir locataire.</p> <p><i>J. COIGNARD regrette de ne découvrir ce dossier capital pour la vie de la municipalité et de la population, que le soir du vote, sans en avoir discuté préalablement en commission.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE trouve cette remarque justifiée, mais la situation s'impose à la Ville et la négociation avec la CDC impose une certaine rapidité.</i></p> <p><i>P. MORIN demande s'il est prévu de rapprocher les élus des services et notamment d'y implanter les bureaux de l'opposition afin de rapprocher les élus des citoyens.</i></p> <p><i>H. UTARD ne pense pas que cette hypothèse ait été retenue. Il demande comment seront identifiés les services municipaux alors que les activités économiques présentes souhaitent travailler leur image. Cette situation étant transitoire, quelles seront les possibilités à l'avenir d'accueillir les services en centre-ville ?</i></p> <p><i>A. MOREL remarque que le Règlement Local de Publicité limitera les excès de publicité d'une part et, d'autre part, que la cohabitation d'une activité économique avec des services publics constitue l'ADN du territoire.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE trouve cette remarque justifiée, mais la situation s'impose à la Ville et la négociation avec la CDC impose une certaine rapidité.</i></p> <p><i>M. PRACHT demande quelles seront les activités qui</i></p>

	<p><i>resteront au Château pour continuer à le faire vivre ?</i></p> <p><i>A. CHARLOT observe que dans le château médiéval, seront maintenus la salle des mariages, la salle du Conseil municipal, le cabinet du Maire, le service communication, une partie tourisme au rez-de-chaussée et patrimoine au deuxième étage.</i></p> <p><i>M.A. BOUQUAY informe que dès qu'une ville obtient le label « Ville d'Art et Histoire », elle doit disposer d'un Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Il pourrait, par exemple, être implanté au rez-de-chaussée du château dans lequel on pourrait également valoriser des archives historiques.</i></p> <p><i>J. COIGNARD regrette l'abandon de la volonté municipale initiale d'accueillir dans le B3000 des activités créatrices d'emplois, car il s'agit maintenant d'abriter des emplois qui existent déjà à Vitré.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE informe que des possibilités existent encore et sont en cours de négociation.</i></p>
N° 18 - 3.2 - Aliénations - Vente des appartements des "14 et 16, rue Poterie" - Avis de la Ville de Vitré	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'avis favorable donné au CCAS pour l'aliénation des biens cités ci-contre.
N° 19 - 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public - ZAC des Artisans - Effacement des réseaux rue des Artisans - Convention de mandat Ville de Vitré/Syndicat Départemental d'Energie (SDE 35)	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du projet de convention.
N° 20 - 3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé - Création et requalification d'une zone humide - Convention de mise à disposition foncière Ville de Vitré/COOPERSTANDARD	<p>Approbation à la majorité des présents et représentés à l'exception de M. MORIN qui a voté contre le projet de convention.</p> <p>La Commission Urbanisme et Habitat a donné un avis favorable.</p>
N° 21 - 3.2 - Aliénations - ZAC de La Roncière - Cahier des Charges de Cession de Terrain (Lot 1.44) - Projet de vente Ville de Vitré / Espacil Habitat	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du cahier des charges de cession des terrains.
N° 22 - 8.4 - Aménagement du territoire - Site de l'IME de La Baratière - Projet de convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la convention opérationnelle pour la réalisation d'un projet mixte à dominante d'habitat.</p> <p><i>A. CHARLOT informe que l'IME s'installe dans les locaux de l'espace Coudé et portera le nom de « l'IME de l'Etoile ».</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE propose une visite du site par le conseil en septembre, notamment pour évaluer l'intérêt de certains bâtiments qui pourraient accueillir temporairement des associations.</i></p>
N° 23 - 8.3 - Voirie - Lotissement "Le Grand Fougeray" - Dénomination d'une voie	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la dénomination d'une nouvelle voie : rue du Bocage.
N° 24 - 8.9 - Culture - Patrimoine - Convention de partenariat relatif à l'organisation d'un chantier international de jeunes bénévoles Ville de Vitré, Vitré Communauté et l'association des Compagnons Bâisseurs de Bretagne	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la convention relative à l'organisation de ce chantier.
N° 25 - 7.5 - Subvention exceptionnelle à l'Echiquier Vitréen	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du

	<p>versement d'une aide exceptionnelle de 500€ afin de couvrir une partie des frais de déplacement demandés aux joueurs lors du championnat de France qui s'est déroulé à Belfort du 16 au 23 avril dernier.</p> <p>La Commission Sports a donné un avis favorable.</p>
N° 26 - 7.5 - Finances locales - Attribution d'une aide financière exceptionnelle pour la participation au Championnat de France UGSEL de tennis de table	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement d'une aide exceptionnelle de 100€ afin de couvrir une partie des frais de déplacement demandés à un élève de l'Institution Jeanne d'Arc lors du championnat de France qui s'est déroulé à Béthune les 20 et 21 mai dernier.</p> <p>La Commission Sports a donné un avis favorable.</p>
N° 27 - 7.5 - Participation au renouvellement du sable du manège à l'Etrier Vitréen	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement d'une aide financière exceptionnelle de 50 % du montant total, soit 7 080.32€ à la charge de la Ville.</p> <p>Les commissions Sports et Finances ont donné un avis favorable.</p>
N° 28 - 7.5 - Subvention exceptionnelle Vitréenne escrime	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 1 500€ pour accompagner à la mise en œuvre de cette nouvelle pratique sportive.</p>
N° 29 - 7.10 - Divers - Centre Culturel - Complément des tarifs de la saison 2017 / 2018	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du des tarifs de la saison 2017/2018 en complément de la délibération N° 147 du 15 juin 2017.</p>
N° 30 - 7.10 - Divers - Médiathèque - Projection du film « Jamais je ne t'oublierai » de Nicolas Ribowski (Injam production 2013).	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du projet de projection du film « jamais je ne t'oublierai ».</p>
N° 31 - 7.1 - Décisions budgétaires - Plan cavalier de Vitré – réalisation et financement	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de solliciter auprès de la DRAC et du Conseil Régional les subventions se rapportant à ce projet.</p>
N° 32 - 7.1 - Décisions budgétaires - Convention de location de la Tour de la Bridole	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature d'une convention avec chaque exposant.</p>
N° 33 - 7.1 - Décisions budgétaires - Aménagement archives - nouveau plan de financement	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du nouveau plan de financement s'élevant à la somme de 1 275 500.27€.</p>
N° 34 - 7.5 - Subventions - Convention pour le financement de l'Association "Loisirs Pluriel de Vitré"	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du renouvellement de la convention à compter du 15 juillet et ce, pour une période de 3 années.</p>
N° 35 - 3.6 – Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé - Article L2122-21-7 du code général des collectivités territoriales – Cession d'un bien mobilier – véhicule utilitaire avec benne	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de procéder à une cession d'un véhicule utilitaire avec benne au prix issu de l'enchère gagnante.</p> <p>A défaut, la cession se fera dans le cadre des clauses contractuelles du marché à intervenir entre la Ville et le fournisseur retenu.</p>
N° 36 - 3.6 – Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé - Article L2122-21-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – Cession d'une bien mobilier – mini pelle	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de procéder à une cession d'une mini pelle au prix issu de l'enchère gagnante.</p>

	A défaut, la cession se fera dans le cadre des clauses contractuelles du marché à intervenir entre la Ville et le fournisseur retenu.
N° 37 - 1.1 - Commande Publique – Marchés publics – Réalisation d'une œuvre sur le bâtiment des archives en cours d'aménagement route des eaux	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'enveloppe fixée à 12 000€ TTC. La somme de 5 000€ sera allouée à l'artiste lauréat, une prime de 1 750€ TTC étant allouée à chacun des autres des projets non retenus.
N° 38 - 1.5 - Commande Publique – Protocoles transactionnels – Indemnisation suite à la décision de la Ville de ne pas acquérir la poterne St Pierre	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du protocole d'accord établi entre les la SCI Saint-Pierre et la Ville de Vitré. <i>J. COIGNARD se réjouit qu'une solution soit enfin trouvée à ce dossier, mais s'inquiète que l'on confie finalement la rénovation d'un bien immobilier exceptionnel à un particulier.</i>
N° 39 - 8.4 – Domaine de compétence par thème – Aménagement du territoire - Article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 – Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'aménagement de la ZAC de la Roncinère	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique.
N° 40 - 5.8 - Institutions et vie politique – Décision d'ester en justice - Article L2122-22-16 du Code Général des Collectivités Territoriales - Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	Pour information du Conseil municipal. <i>P. MORIN regrette que les élus de l'opposition aient été écartés du suivi des dossiers de contentieux engagés par des agents municipaux contre la Ville.</i> <i>P. MÉHAIGNERIE estime que dès lors qu'une décision juridictionnelle est attendue, il est difficile d'en parler publiquement.</i>
N° 41 - 4.1 - Fonction publique : personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T. : tableau des effectifs	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au tableau des effectifs.
N° 42 - 4.4 - Fonction publique - Autres catégories de personnels - Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la dérogation pour l'accueil de jeunes apprentis.

QUESTIONS DIVERSES :

- Hôpital :

M. MÉHAIGNERIE souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal sur l'opportunité de donner le nom de « Simone Veil » à l'hôpital de Vitré, dont elle a été à l'origine. Cette proposition, qui a déjà reçu l'accord du Directeur et des représentants du personnel, est approuvée par le Conseil municipal à l'unanimité.

- Diagnostic local de sécurité :

Présentation par le Commandant GABILLET, le Lieutenant CHALMEAU de la Gendarmerie et Cyrille BAHU, Chef du poste de la police municipale.

- Serres – Route des Eaux :

M. MORIN s'interroge sur les dispositions prévues pour assurer la sécurité autour d'une cuve à CO2 et regrette que cet équipement n'ait pas été spécifié dans le dossier initial, autrement que sous la forme d'un bâtiment non identifié.

- Compteurs Linky :

Après la pose des premiers compteurs, M. MORIN souligne l'inquiétude de la population vis-à-vis de la pose de capteurs alimentant le « big data » ainsi que des champs électromagnétiques induits. Il souhaiterait que ce débat soit posé pour permettre au Conseil de délibérer.